

RCS : ANNECY
Code greffe : 7401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00406
Numéro SIREN : 810 603 100
Nom ou dénomination : A.M.H.2

Ce dépôt a été enregistré le 04/04/2018 sous le numéro de dépôt B2018/003155

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2018/003155**
n° de gestion : **2015B00406**
n° SIREN : **810 603 100 RCS Annecy**

Le greffier du Tribunal de Commerce d'Annecy certifie avoir procédé le 04/04/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

A.M.H.2 - Société par actions simplifiée
72 Descente Des Periades 74400 Chamonix-mont-blanc -FRANCE-

date de clôture : 30/09/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



719478

A.M.H.2
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 4 000 000 euros
Siège social : 72 Descente des Périades
74400 CHAMONIX MONT-BLANC
R.C.S. : Annecy 810 603 100

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2017

25 avenue de l'Europe
92310 SEVRES

Tél : 01 46 29 19 00
Fax : 01 46 29 19 01
E-mail : sevres@fiteco.com

A.M.H.2
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 4 000 000 euros
Siège social : 72 Descente des Périades
74400 CHAMONIX MONT-BLANC
R.C.S. : Annecy 810 603 100

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 septembre 2017

Aux Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A.M.H.2 relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Amortissements » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables et des estimations suivis par votre société, nous avons examiné les modes et durées d'amortissement pratiqués sur les immobilisations par rapport aux durées d'usage et, nous nous sommes assurés du caractère approprié de l'information fournie dans l'annexe.

En outre, nous avons procédé à l'analyse des procédures et des processus nécessaires à la reconnaissance des revenus et nous avons rapproché les recettes issues du logiciel de gestion commercial avec le chiffre d'affaires comptabilisé au compte de résultat.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à SEVRES, le 12 mars 2018

FITECO,
Commissaire aux Comptes



Damien DUHERON
Associé

A.M.H.2
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 4 000 000 euros
Siège social : 72 Descente des Périades
74400 CHAMONIX MONT-BLANC
R.C.S. : Annecy 810 603 100

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2017

COMPTES ANNUELS CLOS LE 30/09/2017

Bilan Actif

	Brut	Amort. Prov.	Net Au 30/09/2017	Net Au 30/09/2016
Capital souscrit non appelé				
Actif Immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	226 641	102 672	123 969	169 297
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	91 440	23 893	67 546	19 571
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	2 200 000		2 200 000	2 200 000
Constructions	9 251 265	443 104	8 808 161	10 350
Installations tech., matériels et outillages industriels	138 689	18 326	120 364	
Autres immobilisations corporelles	2 641 836	295 716	2 346 120	111 052
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				7 041 453
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	16 279		16 279	1 470
(1)	14 566 150	883 711	13 682 440	9 553 193
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements	24 968		24 968	
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	11 847		11 847	6 712
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	148 280		148 280	
Autres	166 664		166 664	568 143
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres Titres				
Instruments de Trésorerie				
Disponibilités	120 029		120 029	580 905
Charges constatées d'avance	160 925		160 925	123 080
(2)	632 713		632 713	1 278 840
Frais d'émission d'emprunts à étaler (3)	139 588		139 588	
Primes de remboursement des obligations (4)				
Ecarts de conversion actif (5)				
Total général (1 à 5)	15 338 452	883 711	14 454 742	10 832 033

Bilan Passif

	Net Au 30/09/2017	Net Au 30/09/2016
Capitaux Propres		
Capital social ou individuel dont versé : 4 000 000	4 000 000	4 000 000
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
- Réserve légale		
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées		
- Autres réserves		
Report à nouveau	(530 667)	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(1 046 740)	(530 667)
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
(1)	2 422 593	3 469 333
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
(1 bis)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
(2)		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	10 516 901	5 869 592
Emprunts et dettes financières diverses	1 000	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	155 621	12 646
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	560 174	1 102 533
Dettes fiscales et sociales	408 519	31 804
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	24 825	
Autres dettes	365 107	346 125
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
(3)	12 032 149	7 362 700
Ecarts de conversion passif (4)		
Total général (1 à 5)	14 454 742	10 832 033

Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/10/2016 au 30/09/2017			Du 01/04/2015 Au 30/09/2016
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	86 879		86 879	
Production vendue de biens				
Production vendue de services	3 733 211		3 733 211	
Chiffre d'affaires Net	3 820 090		3 820 090	
Production stockée				
Production immobilisée			3 209 835	9 178 965
Subventions d'exploitation reçues				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transferts de charges			275 662	1 337
Autres produits			268	
TOTAL (I)			7 305 855	9 180 302
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			88 189	6 712
Variation de stocks (marchandises)			(5 135)	(6 712)
Achats de matières premières et autres approvisionnements			460 042	
Variation de stocks (matières premières et autres appro.)			(24 968)	
Autres achats et charges externes *			4 777 498	9 385 182
Impôts, taxes et versements assimilés			179 740	132 245
Salaires et traitements			1 400 188	55 304
Charges sociales			342 227	18 786
Dotations aux amortissements sur immobilisations			842 092	59 606
Dotations aux dépréciations des immobilisations				
Dotations aux dépréciations des actifs circulants				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			14 409	3
TOTAL (II)			8 074 282	9 651 126
* Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier			3 727	
- Redevances de crédit-bail immobilier				
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			(768 427)	(470 824)
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
Produits financiers de participation (3)				990
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			2	1
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change			188	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL (V)			191	991
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			276 299	60 727
Différences négatives de change			14	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements				
TOTAL (VI)			276 313	60 727
RESULTAT FINANCIER (V - VI)			(276 122)	(59 736)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II-IV+V-VI)			(1 044 549)	(530 560)

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/10/2016 Au 30/09/2017	Du 01/04/2015 Au 30/09/2016
Produits Exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	7 776	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
TOTAL (VII)	7 776	
Charges Exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	981	107
Sur opérations en capital	8 986	
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL (VIII)	9 967	107
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	(2 191)	(107)
Participations des salariés (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	7 313 822	9 181 293
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	8 360 562	9 711 960
BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	(1 046 740)	(530 667)
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		990
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	3 194	4 531

ANNEXE

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 30/09/2017 dont le total du bilan avant répartition est de 14 454 742 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de (1 046 740) Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2016 au 30/09/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG). (Règlement CRC n° 2016-07).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Faits caractéristiques

Ouverture de l'hôtel le 05 décembre 2016.

Au 30/09/2017, le montant global des amortissements dérogatoires non comptabilisés et reportés en période déficitaire s'élève à 567 365.30 €.

Ces amortissements à caractère fiscal ont été différés pour être imputés intégralement sur les exercices bénéficiaires futurs.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changements comptables

La société AMH 2 a opté pour l'étalement des frais d'émission des emprunts sur la durée des emprunts.

Immobilisations incorporelles

Les frais d'établissements sont constitués des frais de constitutions et des frais liés aux augmentations de capital. Ils sont amortis sur 5 ans.

Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

Amortissements

Les immobilisations sont amorties sur le mode linéaire.

Il y a une exception pour la partie des immobilisations concernant la construction. La société a décidé d'amortir les immobilisations selon le mode dégressif d'un point de vue fiscal. La quote-part excédant l'amortissement linéaire est comptabilisée en amortissement dérogatoire au passif du bilan avec report en période déficitaire.

- | | |
|---|---------------------|
| • Constructions | 10,15,20 ou 30 ans, |
| • Agencements et aménagements des constructions | 7 à 15 ans, |
| • Installations diverses | 5 à 10 ans, |
| • Matériel et outillage | 3 à 7 ans, |
| • Matériel de transport | 4 à 5 ans, |
| • Mobilier de bureau et info. | 3 à 5 ans, |
| • Mobilier et équipements hôtels | 3 à 7 ans. |
| • Concession et brevet | 2 à 3 ans. |

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

Le crédit d'impôt compétitivité emploi théorique correspondant aux rémunérations éligibles courues à la date de clôture a été constaté au titre des créances à recevoir sur l'Etat pour un montant de 70 287 €.

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE théorique (propre à l'entité) comptabilisé à la date de clôture de l'exercice s'élève à 80 181 €.

Informations requises par l'article R.123-198 - 9° du code de commerce

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 5 797 € hors taxe.

Utilisation du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi

A la date de clôture de l'exercice et en l'absence d'impôt sur les sociétés exigible, l'entreprise n'a pas pu utiliser son CICE dont la créance apparaît à l'actif du bilan.

Engagements financiers

ENGAGEMENTS DONNES :

Nature des engagements donnés	Montant en Euros
Effets escomptés non échus	
Aval et cautions	
Crédit-bail mobilier	30 373
Crédit-bail immobilier	
Autres engagements	21 000 000
TOTAL	21 030 373

Hypothèque de rang 1 sur l'immeuble sis 1 476 avenue des Alpes - 74 310 LES HOUCHES.

La garantie est prise en concours avec:

- CADS à hauteur de 3 500 000,00 EUR
- BPI France à hauteur de 3 500 000,00 EUR
- BANQUE POPULAIRE DES ALPES à hauteur de 3 500 000,00 EUR

Nantissement du fonds de commerce Hôtellerie exploité par la SAS AMH 2 à l'adresse 1 476 avenue des Alpes - 74 310 LES HOUCHES

La garantie est prise en concours avec:

- CADS à hauteur de 3 500 000,00 EUR
- BPI France à hauteur de 3 500 000,00 EUR
- BANQUE POPULAIRE DES ALPES à hauteur de 3 500 000,00 EUR HOUCHES.

Le montant des emprunts s'élève au 30/09/2017 à 10 481 781,00 EUR

ENGAGEMENTS RECUS :

Nature des engagements reçus	Montant en Euros
Abandon de créances	
CAUTION BANCAIRE FOURNISSEUR	363 462
TOTAL	363 462

Caution bancaire sur les travaux.

Etat des immobilisations

Cadre A		Augmentations	
	Valeur brute en début d'exercice	Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement et de développement	226 641		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	20 357		71 082
TOTAL	246 998		71 082
Immobilisations corporelles			
Terrains	2 200 000		
Constructions sur sol propre			5 296 422
Constructions sur sol d'autrui			
Inst. gales., agencts. et aménagt. const.	10 350		3 944 494
Installations techniques, matériel et outillages ind.			138 689
Inst. gales., agencts. et aménagt. divers	32 276		1 908 107
Mat. de transport			4 000
Mat. de bureau et info., mobilier	80 252		624 498
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes	7 041 453		736 550
TOTAL	9 364 330		12 652 760
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	1 470		16 899
TOTAL	1 470		16 899
TOTAL GENERAL	9 612 798		12 740 742

Cadre B		Diminutions		Valeur brute des immo en fin d'exercice	Réévalua. légale ou eval. par mise en équival. Valeur d'origine des immo en fin d'exercice
	Virement	Cession			
Frais d'établissement et de développement				226 641	
Autres postes d'immobilisations incorporelles				91 440	
TOTAL				318 080	
Terrains				2 200 000	
Constructions sur sol propre				5 296 422	
Constructions sur sol d'autrui					
Inst. gales., agencts. et aménagt. const.				3 954 844	
Installations techniques, matériel et outillages ind.				138 689	
Inst. gales., agencts. et aménagt. divers		7 297		1 933 087	
Mat. de transport				4 000	
Mat. de bureau et info., mobilier				704 749	
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes	7 778 003				
TOTAL	7 778 003	7 297		14 231 791	
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières		2 090		16 279	
TOTAL		2 090		16 279	
TOTAL GENERAL	7 778 003	9 387		14 566 150	

Etat des amortissements

Cadre A

Situation et mouvements de l'exercice	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminut.	Montant en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'étab. et développement	57 344	45 328		102 672
Autres postes d'immo. incorp.	786	23 107		23 893
TOTAL	58 130	68 435		126 565
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre		192 655		192 655
Constructions sur sol d'autrui				
Ins. gales., agencts. et aménag. des constr.		250 449		250 449
Inst. techniques, mat. et outillage indust.		18 326		18 326
Inst. gales., agenc. et aménagements divers		192 551	401	192 149
Matériel de transport		781		781
Mat. de bureau et informatique, mobilier	1 476	101 310		102 786
Emballages récup. et divers				
TOTAL	1 476	756 071	401	757 145
TOTAL GENERAL	59 606	824 506	401	883 711

Cadre B

Immobilisations amortissables	Ventil. mouvements provision amortissements dérogatoires						Mouvement net des amort. à la fin de l'exercice
	DOTATIONS			REPRISES			
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Immobilisations incorporelles							
Frais d'étab. et développement (I)							
Autres postes d'immo. incorp. (II)							
TOTAL							
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Inst. gales., agencts. et aménag. des constr							
Inst. techniques, mat. et outillage indust.							
Inst. gales., agenc. et aménagements divers							
Matériel de transport							
Mat. de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récup. et divers.							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GENERAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE		TOTAL GENERAL NON VENTILE			TOTAL GENERAL NON VENTILE		

Cadre C

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début d'exercice	Augment.	Dotations exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler		157 174	17 586	139 588
Primes de remboursement des obligations				

Etat des créances

Créances (a)	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	16 279		16 279
De l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	148 280	148 280	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	12 904	12 904	
Taxe sur la valeur ajoutée	71 353	71 353	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	70 287		70 287
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers (dont créances relatives à des op. de pension de titres)	12 120	12 120	
Charges constatées d'avance	160 925	102 525	58 400
TOTAL	492 149	347 182	144 966
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêts et avances consentis aux associés personnes physiques			

Etat des dettes

Dettes (b)	Degré d'exigibilité du passif			
	Montant brut	Echéances à moins d'1 an	Echéances de 1 à 5 ans	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des étabs de crédit (1)				
- à 1 an max. à l'origine				
- à plus d'1 an à l'origine	10 516 901	452 513	2 759 969	7 304 419
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)	1 000			1 000
Fournisseurs et comptes rattachés	560 174	560 174		
Personnel et comptes rattachés	171 683	171 683		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	103 301	103 301		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	73 338	73 338		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	60 197	60 197		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	24 825	24 825		
Groupe et associés (2)				
Autres dettes (dont dettes relatives à des op. de pension de titres)	365 107	365 107		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	11 876 527	1 811 139	2 759 969	7 305 419
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	4 644 028			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	18 219			
(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques				

Composition du capital Social

POSTES CONCERNES	Nombre	Valeur Nominale	Montant en Euros
1-Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	4 000 000	1.00000	4 000 000
2-Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice			
3-Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice			
4-Actions ou parts sociales composant le capital social à la fin de l'exercice (1+2-3)	4 000 000	1.00000	4 000 000

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs comptables nettes des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	10 481 781	10 500 000	13 474 645
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total	10 481 781	10 500 000	13 474 645

Produits à recevoir

(Article R123-189 du Code de Commerce)

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le 30/09/2017	Exercice clos le 30/09/2016
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances	71 907.00	3 010.00
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL	71 907.00	3 010.00

Détail des produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le 30/09/2017	Exercice clos le 30/09/2016
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances	71 907.00	3 010.00
40980000 RRR A OBTEN.AVOIR A RECEV	1 620.00	
44870000 ETAT PRODUITS A RECEVOIR	70 287.00	3 010.00
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL	71 907.00	3 010.00

Détail des charges constatées d'avance

[illegible]

A.M.H.2 SAS
Au Capital de 4.000.000 €
72 descente des Périades
74400 CHAMONIX MONT-BLANC
RCS ANNECY 810 603 100

(la « Société »)

AFFECTATION DU RESULTAT
EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2017

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport général du commissaire aux comptes, les actionnaires approuvent les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2017 tels qu'ils ont été présentés.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Les actionnaires décident d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 1.046.740 € au compte « Report à nouveau ».

Les actionnaires prennent acte de ce qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.


Le Président